

Séance ordinaire du 2 octobre 2017

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce deuxième jour du mois d'octobre deux mille dix-sept à dix-huit heures trente-deux, à la salle du conseil, 795, boulevard Alphonse-Desjardins, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Jean-Pierre Bazinet, Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Mario Fortier, René Fortin, Clément Genest, Ann Jeffrey, Janet Jones (partiellement), Pierre Lainesse, Réjean Lamontagne, Robert Maranda, Fleur Paradis, Michel Patry et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, et Marlyne Turgeon, greffière.

CV-2017-08-93

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 octobre 2017, tel qu'il est modifié par le retrait des affaires prévues aux points 11.2 et 18.2 intitulées :

« Infrastructures

Approbation du programme triennal d'immobilisations 2018, 2019 et 2020 de la Société de transport de Lévis »

« Développement économique et promotion

Entente de visibilité à intervenir avec la Fondation Hôtel-Dieu de Lévis et le Centre intégré de santé et de services sociaux de de Chaudière-Appalaches et abrogation de la résolution CV-2014-10-22 « Aide financière à la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Lévis dans le cadre de sa campagne majeure de financement, mandat à la Direction du développement et financement afférent »

Document d'aide à la décision DEV-2017-140 »

ainsi que par l'ajout des affaires suivantes :

« Approvisionnement

Attribution du contrat pour la fourniture du service de signaleurs
Document d'aide à la décision APP-2017-203 »

« Infrastructures

Crédits additionnels pour les travaux supplémentaires pour le réaménagement de l'intersection de la route Marie-Victorin et de la rue Jérôme-Demers
Document d'aide à la décision INF-GEN-2017-107-R-1 »

« Avis de motion et présentation de projet(s) de règlement

Avis de motion du Règlement pour l'adoption d'un programme Rénovation Québec – Ville de Lévis pour la bonification de projets AccèsLogis Québec et présentation du projet de règlement

Document d'aide à la décision URBA-2017-218 »

« Infrastructures

Approbation du Règlement numéro 143 de la Société de transport de Lévis

Document d'aide à la décision INF-2017-020 »

« Infrastructures

Approbation du Règlement numéro 144 de la Société de transport de Lévis

Document d'aide à la décision INF-2017-021 »

« Comité exécutif

Appui au Projet de loi sur la prévention des dommages aux infrastructures souterraines »

« Comité exécutif

Félicitations aux membres du personnel concernés de la Ville et à la Corporation de développement du Vieux-Lévis »

« Comité exécutif

Résolution visant à transmettre nos condoléances et à témoigner notre solidarité à la population de Las Vegas »

« Approvisionnement

Attribution du contrat pour la fourniture de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux en géotechnique et en environnement pour les années 2017 à 2020

Document d'aide à la décision APP-2017-208-R-1 »

« Vie communautaire

Bourses aux athlètes ambassadeurs de Lévis

Document d'aide à la décision DVC-SPO-2017-024 »

« Approvisionnement

Attribution du contrat pour la fourniture de services de pompage, déshydratation, transport et disposition des boues

Document d'aide à la décision APP-2017-212 »

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-08-94

Signature du livre d'or par madame Ann-Rika Martin

Le maire invite madame Ann-Rika Martin, à signer le livre d'or de la Ville, qui a remporté le grand prix de la populaire émission *Les Chefs* à l'issue de la finale 2017 de la compétition culinaire diffusée le 4 septembre 2017 sur les ondes d'ICI Radio-Canada, source fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

CV-2017-08-95

Période de questions

Environ 25 personnes assistent à la séance. Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires. Une personne dépose une pétition relative à une patinoire extérieure au coin des rues Languedoc et Jogues (secteur Lévis).

CV-2017-08-96

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 septembre 2017

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 25 septembre 2017, tel qu'il est modifié à la résolution CV-2017-08-64 « Nomination d'un nouveau membre au sein du comité consultatif d'urbanisme » par l'ajout de l'alinéa suivant :

« De nommer Guillaume Godin à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme, et ce, pour un mandat de deux ans débutant le 28 octobre 2017 ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-08-97

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 18, 19 et 21 septembre 2017

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 18, 19 et 21 septembre 2017 est déposé.

CV-2017-08-98

Intérêt de la Ville à participer à un groupe de travail pour l'implantation d'un terrain de soccer intérieur sur le site du Collège de Lévis

ATTENDU que le Complexe de soccer Honco de Lévis a été inauguré en 2007 et que la Ville a commencé à y louer des heures en 2010;

ATTENDU que le Complexe de soccer Honco de Lévis est pratiquement utilisé à pleine capacité et que la Ville a pu répondre à une partie de ses besoins en louant des heures de qualité sur le terrain n° 4 aménagé en 2016;

ATTENDU que la Ville a procédé en 2017 à une évaluation des besoins en terrains synthétiques intérieurs sur son territoire;

ATTENDU que les résultats de l'analyse confirment le besoin pour la Ville de pouvoir compter sur la disponibilité de terrains synthétiques intérieurs à court et moyen termes dans l'arrondissement Desjardins;

ATTENDU que le Collège de Lévis travaille présentement sur un projet de complexe de soccer intérieur;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De mandater monsieur René Tremblay, directeur de la vie communautaire, et madame Ariane Loignon, conseillère en sports de la Direction de la vie communautaire, pour participer à un groupe de travail visant l'implantation d'un complexe de soccer intérieur sur le site du Collège de Lévis.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-08-99

Reconduction d'un poste de cadre supérieur à la Direction des technologies de l'information

[Document d'aide à la décision GCH-2017-062](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

De reconduire le poste de directeur ou directrice des Technologies de l'information et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain de procéder à l'affichage de ce poste, ainsi qu'au comblement de tous les postes laissés vacants par ce mouvement de main-d'œuvre.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-09-00

Aide financière à Centraide Québec et Chaudière-Appalaches

[Document d'aide à la décision DG-2017-094](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'autoriser la tenue de la campagne *Centraide 2017* auprès des employées et employés de la Ville, du 2 au 27 octobre 2017.

De nommer monsieur René Tremblay, directeur de la Vie communautaire, et monsieur Christian Tanguay, directeur général adjoint - Services administratifs, à titre de coprésidents de la campagne de financement 2017.

D'autoriser la cueillette des dons volontaires des abonnées et abonnés du réseau des bibliothèques municipales, pour la période du 1^{er} octobre au 1^{er}

décembre, afin de transmettre le total des dons à Centraide Québec et Chaudière-Appalaches, dans le cadre de sa campagne 2017.

De verser une aide financière de 30 000 \$ à Centraide Québec et Chaudière-Appalaches, dans le cadre de la campagne de financement 2017.

De verser une aide financière de 25 000 \$ au *Fonds Défi des Leaders* de Centraide Québec et Chaudière-Appalaches.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-09-01

Nomination d'un fonctionnaire dans le cadre du *Fonds d'appui au rayonnement des régions*

[Document d'aide à la décision DG-2017-095](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par la conseillère Janet Jones

De nommer monsieur Simon Rousseau, directeur général, à titre de fonctionnaire autorisé à déposer au nom de la Ville des projets 2017 dans le cadre du *Fonds d'appui au rayonnement des régions*.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-09-02

Soutien au projet de développement Umano pour une demande de subvention ClimatSol-Plus, volet 2

[Document d'aide à la décision ENV-2017-031](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

De soutenir le projet de développement Umano pour une demande de subvention ClimatSol-Plus, volet 2 et conséquemment, d'appuyer la demande de subvention de Gestion immobilière CSB pour la réhabilitation de terrains à vocation commerciale dans le cadre du programme ClimatSol-Plus, volet 2.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-09-03

Affectation de la réserve financière pour les opérations de déneigement et demande de crédits additionnels

[Document d'aide à la décision INF-2017-018](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Clément Genest

D'affecter un montant de 143 000 \$ provenant de la réserve financière pour les opérations de déneigement aux postes de dépenses relatifs aux opérations de déneigement et en fonction des montants indiqués en annexe à la fiche de

prise de décision INF-2017-018.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-09-04

Récupération des sommes reçues de l'assureur et crédits additionnels

[Document d'aide à la décision INF-EM-2017-008-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier

Appuyé par le conseiller Clément Genest

D'affecter le montant reçu de l'assureur pour la perte de véhicules (Ford Crown Victoria, unité 10-073 et Dodge Charger, unité 13-060), au poste de revenu indiqué à la fiche de prise de décision INF-EM-2017-008-R-1, et ce, pour le remplacement de ces véhicules, de même que d'accorder une demande de crédit additionnel équivalent au montant reçu de l'assureur au poste indiqué à cette fiche de prise de décision, et ce, pour la dépense relative au remplacement de ces véhicules de la Direction du service de police.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-09-05

Demande de crédits additionnels et récupération des sommes reçues de l'assurance

[Document d'aide à la décision INF-EM-2017-009-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier

Appuyé par le conseiller Clément Genest

D'affecter le montant reçu de l'assureur pour la réparation d'un camion de déneigement (unité 14-373) au poste de revenu de l'assurance indiqué à la fiche de prise de décision INF-EM-2017-009-R-1, de même que d'accorder une demande de crédit additionnel équivalent au montant reçu de l'assureur au poste indiqué à cette fiche de prise de décision, et ce, pour la dépense relative à la réparation d'un camion de déneigement (unité 14-373), du Service des travaux publics de Desjardins de la Direction des infrastructures.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-09-06

Dépôt du *Rapport annuel 2016 de la Direction du service de police*

[Document d'aide à la décision POL-2017-015](#)

Le *Rapport annuel 2016 de la Direction du service de police*, est déposé à titre d'information.

CV-2017-09-07

Affectation de la réserve financière pour la lutte contre la criminalité

[Document d'aide à la décision POL-2017-017](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'affecter un montant de 8 000 \$ provenant de la réserve financière pour la lutte contre la criminalité créée par le Règlement RV-2013-12-43, au poste budgétaire indiqué à la fiche de prise de décision POL-2017-017.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-09-08

Demande de subvention au ministère de la Sécurité publique, engagement de la Ville et demande de crédits additionnels

[Document d'aide à la décision INC-2017-013-R-1](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De demander une aide financière au ministère de la Sécurité publique dans le cadre du *Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier*, et ce, pour les trois volets du programme.

De s'engager auprès de ce ministère à établir un protocole local d'intervention d'urgence dans les délais prescrits par le programme.

D'attribuer des crédits additionnels à la Direction du service de la sécurité incendie d'une valeur égale à celle de l'aide financière obtenue de ce ministère dans le cadre du programme.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-09-09

Reconnaissance des organismes

[Document d'aide à la décision DVC-2017-005](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De reconnaître l'organisme suivant comme organisme partenaire :

- Association échecs en tête.

De reconnaître l'organisme suivant comme organisme collaborateur :

- Légion royale canadienne succ. 12, Lévis.

De ne pas reconnaître l'organisme La beauté du sacré.

De retirer à l'organisme suivant la reconnaissance de la Ville acquise dans le cadre de la politique de reconnaissance des organismes :

- Chœur de la bruyante.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-09-10

Demande de crédits pour l'événement du *Quai de la relève* – *Surface 2017*
[Document d'aide à la décision DVC-ART-2017-020-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'accorder les crédits de 19 145 \$ \$ au poste budgétaire indiqué à la fiche de prise de décision DVC-ART-2017-020-R-1, afin de rencontrer les dépenses afférentes à la production de l'événement du *Quai de la relève* – *Surface 2017*, ce montant correspondant aux revenus additionnels des commandites et des bars aux postes budgétaires indiqués à cette fiche de prise de décision.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-09-11

Modification de la résolution CV-2016-10-36 « Nomination des membres de la Commission de développement social et communautaire »
[Document d'aide à la décision DVC-SOC-2017-024](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De modifier la résolution CV-2016-10-36 « Nomination des membres de la Commission de développement social et communautaire » par le remplacement de la désignation de madame Émilie Marceau, représentante pour les organismes jeunesse, par celle de madame Cathie Desmarais de l'organisme Carrefour jeunesse emploi.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-09-12

Dépôt du rapport de projection des revenus et des dépenses du trésorier
[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2017-016](#)

Le rapport de projections des revenus et des dépenses au 31 août 2017, tel qu'il est préparé par le trésorier, est déposé à titre d'information.

CV-2017-09-13

Financement de la dépense relative à l'acquisition des lots 2 694 611 et 2 694 612 du cadastre du Québec (chemin Vanier, secteur Saint-Jean-Chrysostome)
[Document d'aide à la décision DEV-2017-093](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De financer la dépense relative à l'acquisition des lots 2 694 611 et 2 694 612 du cadastre du Québec, au montant maximal de 2 000 \$, à même la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-09-14

Engagement envers le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en matière de gestion qualitative des eaux pluviales (projet Umano, phase 1)
[Document d'aide à la décision BP-2017-013](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par la conseillère Janet Jones

De s'engager à assurer le respect des critères de contrôle du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en matière de gestion qualitative des eaux pluviales avant de délivrer un permis de construction pour chacun des lots du projet Umano (phase 1).

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-09-15

Engagement auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre le changement climatique en lien avec les ouvrages de gestion des eaux pluviales d'un éventuel projet de développement sur le lot 5 027 862 du cadastre du Québec (secteur Lévis)
[Document d'aide à la décision BP-2017-014](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par la conseillère Janet Jones

De s'engager auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre le changement climatique à entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales prévues au projet de développement, soit l'unité de traitement des huiles et des sédiments et le bassin de rétention qui seront aménagés sur une partie du lot 5 027 862 du cadastre du Québec, et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien de ces ouvrages.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-09-16

Annulation de l'appel d'offres et rejet des soumissions relatives au service de tassement et d'enlèvement de la neige (secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville)
[Document d'aide à la décision APP-2017-191](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'annuler l'appel d'offres pour le service de tassement et d'enlèvement de la neige (secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville, appel d'offres 2017-50-89) et de rejeter, à toutes fins que de droit, les soumissions reçues le 22 août 2017, pour les motifs énoncés à la fiche de prise de décision APP-2017-191.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-09-17

Exercice de la seconde option de renouvellement du contrat pour les services de téléphonie et de communications cellulaires

[Document d'aide à la décision APP-2017-192](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'exercer la deuxième option de renouvellement d'une année du contrat pour les services de téléphonie et de communications cellulaires (appel d'offres 2013-50-83), attribué par la résolution CV-2014-00-25, à la Société Télus communications, pour une dépense estimée à 282 000 \$, avant TPS et TVQ, le tout conformément aux termes et conditions de l'appel d'offres et à la soumission produite par l'adjudicataire.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-09-18

Attribution du contrat pour la fourniture de services professionnels d'un auditeur externe pour les années 2017, 2018 et 2019

[Document d'aide à la décision APP-2017-197](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'attribuer le contrat pour la fourniture de services professionnels d'un auditeur externe pour les années 2017, 2018 et 2019 (appel d'offres 2017-55-80), à Mallette s.e.n.c.r.l., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 185 000 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-09-19

Option de renouvellement du contrat pour la production de l'événement *Le quai de la relève* et financement afférent

[Document d'aide à la décision APP-2017-206-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'exercer la première option de renouvellement du contrat pour la production de l'événement *Le quai de la relève* (appel d'offres 2016-75-125), à Evenma, pour un montant forfaitaire de 224 024 \$, avant TPS et TVQ, le tout conformément aux termes et conditions de l'appel d'offres et à la soumission produite par l'adjudicataire.

De financer une partie de la dépense relative à cet événement au montant maximal de 150 000 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé affecté de *Célébrations Lévis 2011*, de même qu'au montant de 43 000 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-09-20

Attribution du contrat pour le service déneigement manuel des escaliers [Document d'aide à la décision APP-2017-215](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'attribuer le contrat pour le service de déneigement manuel des escaliers (appel d'offres 2017-50-93), à Les entreprises Normand Plante S.A., au prix de 170 000 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de cinq ans, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-09-21

Dépôt de listes de certains contrats au 31 août 2017 [Document d'aide à la décision APP-2017-207](#)

Les listes suivantes de certains contrats au 31 août 2017 sont déposées, à titre d'information :

- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif du 1^{er} janvier au 31 août 2017 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus par un fonctionnaire ou une employée ou employé du 1^{er} janvier au 31 août 2017, avec une même cocontractante ou un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ (article 477.3, 2^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);

- liste de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou une employée ou employé du 1^{er} au 31 août 2017, (articles 477.3, 3^e alinéa et 477.2, 5^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*).

CV-2017-09-22

Attribution du contrat pour le service de tassement et d'enlèvement de la neige (secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville)

[Document d'aide à la décision APP-2017-222](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda

Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'attribuer le contrat pour le service de tassement et d'enlèvement de la neige (secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville) (appel d'offres 2017-50-111), à Excavation Marcel Vézina inc., aux prix mentionnés dans sa soumission, pour une dépense estimée à 2 441 593,17 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de cinq ans, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-09-23

Avis de motion du Règlement RV-2017-17-63 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la zone H2229 autorisant 6 logements maximum et modification des zones H2228, H2230 et H2233 afin d'autoriser un maximum de 3 logements par bâtiment, secteur du Vieux-Lévis) et présentation du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-2017-229](#)

Le membre du conseil de la Ville Pierre Lainesse donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2017-17-63 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet de créer la zone H2229 à même les lots 5 946 033, 5 946 034 et 2 435 102 du cadastre du Québec situés dans la zone H2233 et d'autoriser dans cette nouvelle zone tous les usages actuellement autorisés, sauf les habitations collectives, et ce, avec les mêmes normes, de même que d'interdire les habitations multifamiliales isolées et collectives dans le reste de la zone H2233 et dans la zone H2230, les habitations bifamiliales jumelées dans la zone H2230 et les habitations multifamiliales isolées dans la zone H2228.

La greffière dépose et présente le Projet de règlement RV-2017-17-63 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement comme suit :

Ce Projet de règlement vise à créer une nouvelle zone résidentielle incluant 3 lots dans laquelle 6 logements maximum seront autorisés. Les habitations collectives ne seront plus autorisées sur ces 3 lots. Cette zone est adjacente à

une construction de plus de 30 logements sur la rue Saint-Georges. Le Projet de règlement vise aussi à limiter les constructions ou agrandissements résidentiels à 3 logements pour les zones H2228, H2230 et H2233. De plus, les habitations bifamiliales jumelées ne seront plus autorisées dans la zone H2230. Ces zones sont situées à l'ouest des constructions de 6 à 30 logements et à proximité du Collège de Lévis. Cette modification réglementaire facilitera l'intégration et l'harmonisation des projets résidentiels dans ce secteur du Vieux-Lévis.

CV-2017-09-24

Adoption du Projet de règlement RV-2017-17-63 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la zone H2229 autorisant 6 logements maximum et modification des zones H2228, H2230 et H2233 afin d'autoriser un maximum de 3 logements par bâtiment, secteur du Vieux-Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-229](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Projet de règlement RV-2017-17-63 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2017-229.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-09-25

Adoption du Second projet de règlement RV-2017-17-52 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout d'usages dans la zone industrielle I2899, secteur Pintendre)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-195](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'adopter le Second projet de règlement RV-2017-17-52 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2017-08-10.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-09-26

Adoption du Second projet de règlement RV-2017-17-51 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de l'usage C114 et restrictions en raison de certaines contraintes relatives à la nature géotechnique des sols dans la zone I1637, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-252](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin

Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Second projet de règlement RV-2017-17-51 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, avec changements par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2017-08-09.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-09-27

Adoption du Second projet de règlement RV-2017-17-50 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de cinq zones et l'agrandissement de la zone H1505 pour un projet de développement dans le prolongement du boulevard du Centre-Hospitalier, secteur Charny

[Document d'aide à la décision URBA-2017-259](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'adopter le Second projet de règlement RV-2017-17-50 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, avec changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2017-08-08. Ce Second projet de règlement a pour objet :

- d'agrandir la zone résidentielle H1505 à même une partie de la zone M1503;
- de créer les zones résidentielles H1500, H1502, H1504 et H1532 et la zone multifonctionnelle M1538 à même une partie des zones M1503 et X1656, et de prévoir les usages autorisés et des normes applicables à ces usages;
- d'exiger l'aménagement d'un écran tampon en bordure de l'autoroute Jean-Lesage dans la future zone H1500;
- d'ajouter une norme spécifique applicable dans les zones H1532 et M1538 concernant les espaces de stationnement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-09-28

Adoption du Second projet de règlement RV-2017-17-42 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (remplacer la zone commerciale C2543 par la zone d'habitation H2543 et y autoriser l'usage H10, habitation multifamiliale isolée (13 à 40 logements), secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-260](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Second projet de règlement RV-2017-17-42 modifiant le

Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2017-07-38.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-09-29

Adoption du Second projet de règlement RV-2017-17-41 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (zone A1800, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-261](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

D'adopter le Second projet de règlement RV-2017-17-41 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2017-07-37. Ce Second projet de règlement a pour objet de permettre dans la zone A1800 les usages suivants :

- C112 Services d'affaires ou techniques, etc. ;
- C114 Entreposage intérieur ;
- C205 Service de réparation de véhicules (débosselage, peinture) (sauf véhicules lourds) ;
- C304 Outillage, matériaux de construction ou d'aménagements paysagers, équipements saisonniers.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-09-30

Adoption du Règlement RV-2017-17-57 modifiant le Règlement RV-2011-10-56 sur les branchements aux réseaux d'eau potable et d'égouts et sur les rejets au réseau d'égouts

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2017-017-R-2](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2017-17-57 modifiant le Règlement RV-2011-10-56 sur les branchements aux réseaux d'eau potable et d'égouts et sur les rejets au réseau d'égouts a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet :

- d'identifier le bassin de drainage du ruisseau Michel, de fixer un taux maximal de relâchement des eaux de ruissellement dans la conduite d'égout pluvial, dans un fossé ou dans un cours d'eau, applicable spécifiquement à l'intérieur des limites de ce bassin, lorsqu'un ouvrage de rétention de ces eaux doit être aménagé en vertu du règlement et de corriger la description d'un sous-bassin de drainage du Ruisseau Rouge;

- de prévoir de nouvelles normes de rejet de contaminants aux réseaux d'égout;
- de supprimer les normes spécifiques de rejet des eaux de procédé d'une industrie de produits laitiers dans le réseau d'égout sanitaire ou unitaire dans les secteurs Saint-Nicolas, Charny et Saint-Rédempteur;
- de référer à la Direction des infrastructures en remplacement de la Direction de l'environnement et des infrastructures ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

D'adopter le Règlement RV-2017-17-57 modifiant le Règlement RV-2011-10-56 sur les branchements aux réseaux d'eau potable et d'égouts et sur les rejets au réseau d'égouts.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-09-31

Adoption du Règlement RV-2017-17-58 modifiant le Règlement RV-2016-16-52 sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier de 2017 (tarif annuel de la compensation pour une deuxième collecte hebdomadaire pour un contenant sanitaire semi-enfoui réservé aux matières recyclables)

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2017-013](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2017-17-58 modifiant le Règlement RV-2016-16-52 sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier de 2017 a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de modifier le tarif annuel de la compensation pour une deuxième collecte hebdomadaire pour un contenant sanitaire semi-enfoui réservé aux matières recyclables ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'adopter le Règlement RV-2017-17-58 modifiant le Règlement RV-2016-16-52 sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier de 2017.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-09-32

Attribution du contrat pour la fourniture du service de signaleurs
[Document d'aide à la décision APP-2017-203](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'attribuer le contrat pour la fourniture du service de signaleurs (appel d'offres 2017-50-106), à Villéco inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 1 833 800,00 \$ avant TPS et TVQ, pour une durée de cinq ans, conformément au devis et à sa soumission

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-09-33

Crédits additionnels pour les travaux supplémentaires pour le réaménagement de l'intersection de la route Marie-Victorin et de la rue Jérôme-Demers
[Document d'aide à la décision INF-GEN-2017-107-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller René Fortin
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'accorder des crédits additionnels au montant de 710 000 \$ aux postes budgétaires indiqués à la fiche de prise de décision INF-GEN-2017-107-R-1, pour assumer les dépenses relatives aux travaux supplémentaires pour le réaménagement de l'intersection de la route Marie-Victorin et de la rue Jérôme-Demers.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-09-34

Avis de motion du Règlement RV-2017-17-64 pour l'adoption d'un programme Rénovation Québec – Ville de Lévis pour la bonification de projets AccèsLogis Québec et présentation du projet de règlement
[Document d'aide à la décision URBA-2017-218](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2017-17-64 pour l'adoption d'un programme Rénovation Québec – Ville de Lévis pour la bonification de projets AccèsLogis Québec.

Ce Règlement a pour objet d'adopter un programme en vertu duquel la Ville accorde une aide financière dans le cadre du volet II-6 « Bonification AccèsLogis Québec » afin de favoriser une offre de logements adaptés et de qualité dans les secteurs concernés.

La greffière dépose et présente le Projet de règlement RV-2017-17-64 pour l'adoption d'un programme Rénovation Québec – Ville de Lévis pour la bonification de projets AccèsLogis Québec comme suit :

Ce règlement prévoit l'adoption d'un programme en vertu duquel la Ville accorde une aide financière dans le cadre du volet II-6 « Bonification AccèsLogis Québec » afin de favoriser une offre de logements adaptés et de qualité dans deux secteurs concernés.

Ce programme d'aide vise uniquement les deux projets suivants : Coopérative de solidarité Espace Marie-Victorin situé au 1365, route Marie-Victorin, portant le numéro ACL-00781 et Oasis pour adultes handicapés de Lévis situé au 4010, rue Saint-Georges, portant le numéro ACL-00770.

Ainsi, le programme s'applique à l'intérieur de deux territoires d'application pour lesquels une intervention publique est nécessaire pour combler des terrains laissés vacants suite à la démolition de bâtiments municipaux dans les secteurs de Saint-Nicolas et Saint-David, tels que montrés au plan joint au Projet de règlement.

Le programme est établi au bénéfice de toute personne physique ou morale détenant un droit de propriété sur un immeuble admissible à la date de la signature de la demande d'aide financière prévue par le Projet de règlement et dont le projet est admissible conformément au présent programme.

Le règlement prévoit les règles et conditions d'admissibilité des personnes, des bâtiments, des travaux et des coûts.

La répartition de l'aide financière accordée aux projets est la suivante :

- a) Un maximum de 1 000 000 \$ pour le projet ACL-00781 (Coopérative de solidarité Espace Marie-Victorin);
- b) Un maximum de 210 000 \$ pour le projet ACL-00770 (Oasis pour adultes handicapés de Lévis).

L'enveloppe budgétaire du programme est établie à 1 210 000 \$ partagée à parts égales entre la Société et la Ville.

CV-2017-09-35

Approbation du Règlement numéro 143 de la Société de transport de Lévis

[Document d'aide à la décision INF-2017-020](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'approuver le Règlement numéro 143 de la Société de transport de Lévis autorisant un emprunt à long terme de 2 400 000 \$ pour le financement des études techniques préalables et des plans et devis relatifs à la construction d'un Centre de services au Terminus Lagueux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-09-36

Approbation du Règlement numéro 144 de la Société de transport de Lévis

[Document d'aide à la décision INF-2017-021](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'approuver le Règlement numéro 144 de la Société de transport de Lévis autorisant un emprunt à long terme de 3 000 000 \$ pour le financement des études préalables à la mise en place de mesures prioritaires pour le transport collectif.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-09-37

Appui au *Projet de loi sur la prévention des dommages aux infrastructures souterraines*

ATTENDU QUE les coûts et les risques des bris sur les réseaux d'infrastructures souterraines sont importants pour les municipalités, l'environnement, et les citoyennes et citoyens;

ATTENDU QUE la Ville reconnaît l'importance de protéger les infrastructures souterraines et que la prévention est une responsabilité partagée;

ATTENDU la demande d'Info-Excavation pour qu'une loi sur la prévention des dommages aux infrastructures souterraines soit adoptée au Québec;

ATTENDU QUE Info-Excavation est un organisme à but non lucratif et le seul centre de prévention des dommages au Québec depuis plus de 20 ans;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'appuyer les démarches d'Info-Excavation pour l'adoption d'une loi québécoise régissant la prévention des dommages aux infrastructures souterraines rendant la demande de localisation et les bonnes techniques d'excavation obligatoires pour protéger les travailleuses et travailleurs, la population, l'environnement et les réseaux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-09-38

Félicitations aux membres du personnel concernés de la Ville et à la Corporation de développement du Vieux-Lévis

ATTENDU que la Ville a reçu le prix *Améliorations physiques* lors du

30^e colloque de *Rues principales* pour le quartier Vieux-Lévis et qu'elle s'est ainsi démarquée parmi 16 autres villes candidates;

ATTENDU que le prix *Améliorations physiques* met en relief l'importance et la nécessité de rendre visibles les changements entraînés par le processus de revitalisation et de travailler à embellir le cadre de vie des citoyennes et citoyens pour en faire un milieu de vie attrayant, confortable et sécuritaire où l'identité physique, l'histoire et le patrimoine de la municipalité jouent un rôle fondamental;

ATTENDU que la revitalisation de ce quartier passe notamment par la vision développée dans le *Programme particulier d'urbanisme* et les nombreux investissements réalisés dans ce secteur patrimonial de Lévis sur les rues Saint-Louis, Dorimène-Desjardins et dans le secteur de la traverse, notamment l'aménagement du Quai Paquet;

ATTENDU que la Corporation de développement du Vieux-Lévis, organisme de revitalisation du secteur, s'est impliquée dans l'élaboration du *Programme particulier d'urbanisme du Vieux-Lévis*;

ATTENDU que Rues principales et la Société d'habitation du Québec ont également reconnu la valeur de l'engagement municipal de la Ville, quartier Vieux-Lévis, en lui attribuant le renouvellement de la certification *Les 4 As du développement durable et concerté*, niveau Or, pour une période de 5 ans ;

ATTENDU que cette certification reconnaît l'engagement des municipalités et les efforts concertés de tous les actrices et acteurs du milieu pour adopter de meilleures pratiques de développement durable axées sur le renforcement de la vitalité sociale et économique, l'amélioration physique des espaces publics et des bâtiments, ainsi que la préservation et la mise en valeur de leur patrimoine bâti, naturel et culturel ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De féliciter les membres du personnel concernés de la Ville et pour avoir reçu le prix *Améliorations physiques* et la certification *Les 4 As du développement durable et concerté*, niveau Or, lors du 30^e colloque de *Rues principales*, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne;

De féliciter et de remercier la Corporation de développement du Vieux-Lévis pour son implication dans l'élaboration du *Programme particulier d'urbanisme du Vieux-Lévis* qui a rendu possible la revitalisation du quartier et mené à l'obtention de ces reconnaissances pour la Ville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-09-39

Résolution visant à transmettre nos condoléances et à témoigner notre solidarité à la population de Las Vegas

ATTENDU que Las Vegas a été la cible d'une attaque meurtrière lors d'une fusillade le 1^{er} octobre 2017;

ATTENDU que cet attentat constitue une atteinte aux valeurs de paix et de liberté, que nous partageons avec Las Vegas;

ATTENDU qu'une mobilisation internationale est nécessaire pour la protection de nos valeurs de démocratie et de liberté;

En conséquence,

Il est proposé par le maire
Appuyé à l'unanimité

De transmettre nos condoléances aux familles et aux proches des victimes, ainsi qu'un prompt rétablissement aux nombreux blessés et blessés et d'affirmer notre solidarité à la population de Las Vegas.

De transmettre une copie de la présente résolution à madame Allison Areias-Vogel, Consule générale des États-Unis à Québec.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-09-40

Attribution du contrat pour la fourniture de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux en géotechnique et en environnement pour les années 2017 à 2020

[Document d'aide à la décision APP-2017-208-R-1](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'attribuer le contrat pour la fourniture de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux en géotechnique et en environnement pour les années 2017 à 2020 (appel d'offres 2017-55-102), à GHD consultants ltée, aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 1 227 200 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-09-41

Bourses aux athlètes ambassadeurs de Lévis

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2017-024](#)

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'accepter les recommandations du comité d'évaluation relativement aux *Bourses aux athlètes ambassadeurs de Lévis*.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-09-42

Attribution du contrat pour la fourniture de services de pompage, déshydratation, transport et disposition des boues

[Document d'aide à la décision APP-2017-212](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'attribuer le contrat pour la fourniture de services de pompage, déshydratation, transport et disposition des boues (appel d'offres 2017-50-95), à Sanilang inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 1 436 000 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de cinq ans, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

Le membre du conseil de la Ville Janet Jones quitte et reprend son siège pendant le point suivant.

CV-2017-09-43

Période d'intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2017-09-44

Période de questions

Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2017-09-45

Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

À 21 heures 14, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière
